



Assemblée générale

Distr. limitée
28 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Point 50 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Afghanistan, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Koweït, Ouzbékistan, Pakistan, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, Tadjikistan, Turquie et Ukraine : projet de résolution

Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003¹, qu'elle a fait siens², ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés lors de la seconde phase du Sommet, tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005³, qu'elle a approuvés⁴,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005⁵,

Insistant sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications,

Notant que les gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent contribuer grandement à la réduction de la fracture numérique pour le bien de tous et à l'édification d'une société de l'information ouverte et centrée sur l'être humain,

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

² Voir résolution 59/220.

³ Voir A/60/687.

⁴ Voir résolution 60/252.

⁵ Voir résolution 60/1.

Consciente que des infrastructures de réseau d'information et de communication bien développées, telles que des autoroutes de l'information, sont l'un des principaux outils qui permettent d'ouvrir à tous l'accès aux technologies, et prenant acte, à cet égard, de la réunion ministérielle régionale sur l'autoroute de l'information transeurasienne organisée par le Gouvernement azerbaïdjanais en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, tenue à Bakou le 11 novembre 2008,

1. *Estime* que les technologies de l'information et des communications ouvrent des perspectives nouvelles pour la solution des problèmes de développement, en particulier dans le contexte de la mondialisation, et peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et au savoir, l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale, qui contribueront à accélérer l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en développement, à l'économie mondiale;

2. *Estime également* qu'une connectivité renforcée offre d'immenses possibilités pour la promotion du progrès social, l'amélioration de la situation des femmes et le renforcement de l'intégration sociale et de la tolérance;

3. *Souligne* la nécessité pour toutes les parties prenantes de maintenir et resserrer leur coopération dans la mise en place et la gestion des infostructures afin de réduire la fracture numérique dans la région, et encourage les États Membres intéressés à aider à la recherche de solutions pour renforcer la connectivité dans la région;

4. *Estime* qu'il est nécessaire de renforcer la connectivité dans la région afin de combler le fossé numérique, et se félicite, à cet égard, de l'initiative relative à l'autoroute de l'information transeurasienne et de la volonté de l'Azerbaïdjan de coordonner l'action régionale visant à la faire aboutir.
